

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **32**

Présents ou représentés : **31**

Qui ont pris part à la délibération : **31**

Date de la convocation : **07/12/2016**

Date d'affichage : **08/12/2016**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 15 décembre 2016**

L'an deux mille seize et le 15 décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADÉ, Maire

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Michel BERTIN - Manuel REQUIN - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIR : Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT

ABSTENTE : Maria de Fatima FIANDINO

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

La loi NOTRe du 7 août 2015 programme le transfert de nouvelles compétences obligatoires aux communautés de communes ainsi que certaines évolutions pour leurs compétences optionnelles.

La Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez existait à la date de la publication de la loi, elle doit donc engager la modification de ses statuts avant le 1^{er} janvier 2017 pour y intégrer ces évolutions, à défaut de quoi elle exercerait l'intégralité des compétences obligatoires et optionnelles prévues pour sa catégorie.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez.

N° 2016/236

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ
SUITE A LA LOI NOTRe**

CM 15/12/2016

N° 2016/236

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ
SUITE A LA LOI NOTRe**

Le Conseil Municipal,
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (NOTRe) ;
Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.5214-16 et L.5211-17 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez et adoptant ses statuts ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 09/2015-BCL du 24 avril 2015 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez ;
Vu le projet de statuts modifiés ;

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter les statuts modifiés tels qu'annexés à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**



Le Maire,


Marc Étienne LANSADÉ